

SÉNAT

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 4 octobre 2017

(2^e jour de séance de la session)



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GÉRARD LARCHER

1. Procès-verbal (p. 3633)
2. Déclarations de présidents de groupe (p. 3633)
3. Désignation des vice-présidents, des questeurs, des secrétaires du Sénat et proclamation de la constitution du bureau définitif (p. 3633)

Suspension et reprise de la séance (p. 3633)

4. Nomination des membres des sept commissions permanentes et de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne (p. 3634)
5. Ordre du jour (p. 3634)

Composition des sept commissions permanentes et de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne (p. 3634)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. GÉRARD LARCHER

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu intégral de la séance du lundi 2 octobre a été publié sur le site internet du Sénat.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté.

2

DÉCLARATIONS DE PRÉSIDENTS DE GROUPE

M. le président. En application de l'article 5 *bis* de notre règlement, j'ai reçu les déclarations des présidents de groupe qui souhaitent être reconnus comme groupes minoritaires ou groupes d'opposition au sens de l'article 51-1 de la Constitution.

M. Didier Guillaume, président du groupe socialiste et républicain, et Mme Éliane Assassi, présidente du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, ont fait connaître que leurs groupes se déclarent comme groupes d'opposition.

M. Hervé Marseille, président du groupe Union Centriste, M. François Patriat, président du groupe La République en marche, M. Jean-Claude Requier, président du groupe du Rassemblement démocratique et social européen, et M. Claude Malhuret, président du groupe République et Territoires/Les Indépendants, ont quant à eux fait savoir que leurs groupes se déclarent comme groupes minoritaires.

Chacun de ces groupes pourra donc, au cours de la session, bénéficier des droits attribués aux groupes d'opposition et minoritaires par la Constitution et notre règlement, notamment dans le cadre des « espaces » qui leur sont réservés.

3

DÉSIGNATION DES VICE-PRÉSIDENTS, DES QUESTEURS, DES SECRÉTAIRES DU SÉNAT ET PROCLAMATION DE LA CONSTITUTION DU BUREAU DÉFINITIF

M. le président. L'ordre du jour appelle la désignation des vice-présidents, questeurs et secrétaires du Sénat et la proclamation de la constitution du bureau définitif.

Conformément à l'article 3 du règlement, la liste des candidats à chacune de ces fonctions a été publiée à douze heures trente.

Cette liste n'a fait l'objet d'aucune opposition pendant le délai réglementaire.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame vice-présidents MM. Philippe Dallier, David Assouline, Mme Valérie Létard, MM. Jean-Marc Gabouty, Thani Mohamed Soilihi, Mmes Catherine Troendlé, Marie-Noëlle Lienemann et M. Vincent Delahaye.

Je proclame questeurs MM. Rémy Pointereau, Bernard Lalande et Vincent Capo-Canellas. *(Applaudissements.)*

Je proclame secrétaires M. Éric Bocquet, Mme Agnès Canayer, M. Yves Daudigny, Mmes Catherine Deroche, Jacky Deromedi, M. Daniel Dubois, Mme Françoise Gatel, M. Joël Guerriau, Mmes Annie Guillemot, Mme Mireille Jouve, MM. Guy-Dominique Kennel, Dominique de Legge, Victorin Lurel et Michel Raison.

Conformément à l'accord intervenu entre les présidents de groupes politiques lors d'une réunion sous ma présidence, Mme Patricia Schillinger remplacera Mme Mireille Jouve en qualité de secrétaire du Sénat à compter du 1^{er} avril 2019 à zéro heure.

Je déclare le bureau du Sénat constitué.

Communication en sera donnée à M. le Président de la République, à M. le Premier ministre et à M. le président de l'Assemblée nationale.

Je félicite chacun des membres du bureau du Sénat qui, je les en assure déjà, ne manqueront pas de travail, qu'ils soient vice-présidents, questeurs ou secrétaires! *(Applaudissements.)*

Je vais suspendre la séance.

Elle sera reprise aux environs de dix-huit heures trente pour l'annonce de la publication des listes des candidats aux sept commissions permanentes et à la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne, et de leur ratification sauf opposition dans le délai d'une heure.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures dix, est reprise à dix-huit heures quarante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

4

NOMINATION DES MEMBRES DES SEPT COMMISSIONS PERMANENTES ET DE LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE L'ÉVALUATION INTERNE

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres des sept commissions permanentes et de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Conformément aux articles 8 et 103 *bis* du règlement, la liste des candidats remise par les bureaux des groupes et le délégué des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe a été publiée.

Cette liste sera ratifiée s'il n'y a pas d'opposition dans le délai d'une heure.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à demain, jeudi 5 octobre 2017, à quatorze heures trente :

Annnonce de la publication des listes des candidats à la commission des affaires européennes et de leur ratification sauf opposition dans le délai d'une heure.

La séance sera levée et nous resterons dans l'hémicycle pour la photographie officielle du Sénat – c'est, comme je vous l'ai déjà dit, le moment le plus important. *(Rires.)*

Je vous invite à être tous présents en séance demain, à quatorze heures trente précises.

Personne ne demande la parole?...

Voilà la séance la plus courte! *(Sourires. – M. Jackie Pierre applaudit.)*

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante-sept.)

COMPOSITION DES SEPT COMMISSIONS PERMANENTES ET DE LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE L'ÉVALUATION INTERNE

Aucune opposition ne s'étant manifestée dans le délai prévu par l'article 8 du règlement, les listes de candidatures préalablement publiées sont ratifiées.

**Commission des finances
(48 membres + 1 vacance) :**

MM. Philippe Adnot, Julien Bargeton, Arnaud Bazin, Éric Bocquet, Yannick Botrel, Michel Canevet, Vincent Capo-Canellas, Emmanuel Capus, Thierry Carcenac, Yvon Collin, Philippe Dallier, Dominique de Legge, Albéric de Montgolfier, Vincent Delahaye, Bernard Delcros, Philippe Dominati, Vincent Éblé, Mme Frédérique Espagnac, MM. Rémi Féraud, Jean-Marc Gabouty, Jacques Genest, Mme Nathalie Goulet, MM. Charles Guené, Alain Houpert, Jean-François Husson, Éric Jeansannetas, Patrice Joly, Alain Joyandet, Roger Karoutchi, Mme Fabienne Keller, MM. Bernard Lalande, Marc Laménie, Nuihau Laurey, Mme Christine Lavarde, MM. Antoine Lefevre, Gérard Longuet, Victorin Lurel, Sébastien Meurant, Claude Nougein, Georges Patient, Didier Rambaud, Jean-François Rapin, Claude Raynal, Jean-Claude Requier, Pascal Savoldelli, Mmes Sophie Taillé-Polian, Sylvie Vermeillet, M. Jean Pierre Vogel.

**Commission des lois constitutionnelles,
de législation, du suffrage universel, du
règlement et d'administration générale
(49 membres) :**

M. Philippe Bas, Mme Esther Benbassa, MM. Jacques Bigot, François Bonhomme, Philippe Bonnacarrère, François-Noël Buffet, Mmes Agnès Canayer, Maryse Carrère, M. Pierre-Yves Collombat, Mme Josiane Costes, MM. Mathieu Darnaud, Marc-Philippe Daubresse, Arnaud de Belenet, Mmes Marie-Pierre de la Gontrie, Nathalie Delattre, Jacky Deromédi, M. Yves Détraigne, Mme Catherine Di Folco, M. Jérôme Durain, Mme Jacqueline Eustache-Brinio, MM. Jean-Luc Fichet, Christophe-André Frassa, Pierre Frogier, Mme Françoise Gatel, M. François Grosdidier, Mme Laurence Harribe, M. Loïc Hervé, Mmes Sophie Joissains, Muriel Jourda, MM. Patrick Kanner, Éric Kerrouche, Jean-Yves Leconte, Sébastien Leroux, Henri Leroy, Mme Brigitte Lherbier, MM. Alain Marc, Didier Marie, Hervé Marseille, Jean Louis Masson, Mme Marie Mercier, M. Thani Mohamed Soilibi, François Pillet, André Reichardt, Alain Richard, Jean-Pierre Sueur, Simon Sutour, Mmes Lana Tetuanui, Catherine Troendlé, M. Dany Wattebled.

**Commission des affaires économiques
(50 membres + 1 vacance) :**

Mme Viviane Artigalas, MM. Serge Babary, Jean-Pierre Bansard, Alain Bertrand, Mme Anne-Marie Bertrand, MM. Martial Bourquin, Henri Cabanel, François Calvet, Mme Anne Chain-Larché, M. Alain Chatillon, Mmes Marie-Christine Chauvin, Catherine Conconne, M. Roland Courteau, Mme Cécile Cukierman, MM. Pierre Cuyppers, Marc Daunis, Jean-Pierre Decool, Daniel Dubois, Laurent Duplomb, Alain Duran, Mmes Dominique Estrosi Sassone, Françoise Férat, M. Fabien Gay, Mme Michelle Gréaume, M. Daniel Gremillet, Mme Annie Guillemot, MM. Xavier Iacovelli, Jean-Marie Janssens, Joël Labbé, Mme Élisabeth Lamure, M. Daniel Laurent, Mmes Valérie Létard, Anne-Catherine Loisier, MM. Pierre Louault, Michel Magras, Jean-François Mayet, Franck Menonville, Jean-Pierre Moga, Franck Montaugé, Mme Patricia Morbet-Richaud, MM. Robert Navarro, Jackie Pierre, Mmes Sophie Primas, Catherine Procaccia, M. Michel Raison, Mmes Noëlle Rauscent, Évelyne Renaud-Garabedian, Denise Saint-Pé, MM. Dominique Théophile, Jean-Claude Tissot.

**Commission de l'aménagement
du territoire et du développement
durable
(49 membres) :**

Mme Éliane Assassi, MM. Claude Bérit-Débat, Jérôme Bignon, Joël Bigot, Jean Bizet, Mmes Nicole Bonnefoy, Pascale Bories, M. Jean-Marc Boyer, Mme Françoise Cartron, MM. Patrick Chaize, Guillaume Chevrollier, Jean-Pierre Corbisez, Gérard Cornu, Michel Dagbert, Ronan Dantec, Mme Marta de Cidrac, MM. Louis-Jean de Nicolaj, Michel Dennemont, Mme Martine Filleul, MM. Alain Fouché, Jordi Ginesta, Éric Gold, Guillaume Gontard, Mmes Jacqueline Gourault, Christine Herzog, MM. Jean-Michel Houllégatte, Benoît Huré, Olivier Jacquin, Mmes Christine Lanfranchi Dorgal, Nadège Lefebvre, MM. Olivier Léonhardt, Jean-François Longeot, Jean-Claude Luche, Philippe Madrelle, Didier Mandelli, Frédéric Marchand, Hervé Maurey, Pierre Médevielle, Jean-Jacques Panunzi, Cyril Pellevat, Philippe Pemezec, Rémy Pointereau, Mme Angèle Prévile, MM. Christophe Priou, Charles Revet, Mmes Nadia Sollogoub, Nelly Tocqueville, M. Michel Vaspert, Mme Michèle Vullien.

**Commission des affaires sociales
(51 membres) :**

MM. Michel Amiel, Guillaume Arnell, Stéphane Artano, Mmes Martine Berthet, Christine Bonfanti-Dossat, MM. Bernard Bonne, Jean-Noël Cardoux, Daniel Chasseing, Mme Laurence Cohen, M. Yves Daudigny, Mme Annie Delmont-Koropoulis, M. Gérard Dériot, Mmes Catherine Deroche, Chantal Deseyne, Nassimah Dindar, Élisabeth Doineau, Corinne Féret, M. Michel Forissier, Mmes Catherine Fournier, Frédérique Gerbaud, M. Bruno Gilles, Mmes Colette Giudicelli, Nadine Grelet-Certenais, Pascale Gruny, Jocelyne Guidez, Véronique Guillotin, M. Olivier Henno, Mmes Corinne Imbert, Victoire Jasmin, M. Bernard Jomier, Mme Florence Lassarade, M. Martin Lévrier, Mmes Marie-Noëlle Lienemann, Monique Lubin, Viviane Malet, Michelle Meunier, Brigitte Micouleau, MM. Alain Milon, Jean-Marie Mizzon, Jean-Marie Morisset, Philippe Mouiller, Mmes Frédérique Puissat, Laurence Rossignol, M. René-Paul Savary, Mme Patricia Schillinger, M. Jean Sol, Mme Claudine Thomas, M. Jean-Louis Tourenne, Mme Sabine Van Heghe, MM. Jean-Marie Vanlerenberghe, Dominique Watrin.

**Commission de la culture, de l'éducation
et de la communication
(49 membres) :**

MM. Maurice Antiste, David Assouline, Mmes Annick Billon, Maryvonne Blondin, Céline Boulay-Espéronnier, M. Max Brisson, Mme Marie-Thérèse Bruguière, MM. Jean-Claude Carle, Joseph Castelli, Mmes Laure Darcos, Sonia de La Provôté, M. Alain Dufaut, Mmes Catherine Dumas, Nicole Duranton, M. André Gattolin, Mme Samia Ghali, MM. Jacques Gasperrin, Didier Guillaume, Abdallah Hassani, Jean-Raymond Hugonet, Mme Mireille Jouve, M. Antoine Karam, Mme Claudine Kauffmann, MM. Guy-Dominique Kennel, Claude Kern, Mme Françoise Laborde, MM. Laurent Lafon, Michel Laugier, Pierre Laurent, Jean-Pierre Leleux, Mmes Claudine Lepage, Vivette Lopez, MM. Jean-Jacques Lozach, Jacques-Bernard Magnier, Claude Malhuret, Christian Manable, Mmes Colette Mélot, Marie-

Pierre Monier, Catherine Morin-Desailly, MM. Philippe Nachbar, Pierre Ouzoulias, Olivier Paccaud, Stéphane Piednoir, Jean-Pierre Raffarin, Bruno Retailleau, Mme Sylvie Robert, MM. Jean-Yves Roux, Michel Savin, Alain Schmitz.

**Commission des affaires étrangères, de
la défense et des forces armées
(49 membres) :**

MM. Pascal Allizard, Jean-Marie Bockel, Gilbert Bouchet, Michel Boutant, Olivier Cadic, Christian Cambon, Alain Cazabonne, Bernard Cazeau, Pierre Charon, Olivier Cigolotti, Mme Hélène Conway-Mouret, MM. Édouard Courrial, René Danesi, Robert del Picchia, Gilbert-Luc Devinaz, Jean-Paul Émorine, Thierry Foucaud, Bernard Fournier, Mmes Joëlle Garriaud-Maylam, Sylvie Goy-Chavent, MM. Jean-Pierre Grand, Jean-Noël Guérini, Joël Guerriau, Claude Haut, Mme Gisèle Jourda, MM. Jean-Louis Lagourgue, Robert Laufoaulu, Ronan Le Gleut, Jacques Le Nay, Rachel Mazuir, François Patriat, Philippe Paul, Mme Marie-Françoise Perol-Dumont, MM. Cédric Perrin, Gérard Poadja, Ladislav Poniatowski, Mmes Christine Prunaud, Isabelle Raimond-Pavero, MM. Stéphane Ravier, Gilbert Roger, Hugues Saury, Bruno Sido, Rachid Temal, Jean-Marc Todeschini, Raymond Vall, André Vallini, Yannick Vaugrenard, Jean-Pierre Vial, Richard Yung.

**Commission spéciale chargée du contrôle des
comptes et de l'évaluation interne
(en exécution de l'article 103 bis du règlement) :**

MM. François-Noël Buffet, Emmanuel Capus, Thierry Carcenac, Pierre Charon, André Gattolin, Charles Guené, Patrick Kanner, Laurent Lafon, Pascal Savoldelli, Raymond Vall, Michel Vaspert.

*Direction des comptes rendus
GISÈLE GODARD*

**QUESTION(S) ORALE(S)
REMISE(S) À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT**

Application de la législation en matière de non-désignation des conducteurs par une entreprise

N° 0074 – Le 5 octobre 2017 – **M. Yannick Botrel** appelle l'attention de **M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur**, sur les difficultés liées à la mise en œuvre de la nouvelle législation en matière de non-désignation des conducteurs depuis le 1^{er} janvier 2017.

En effet, si cette évolution législative apparaissait souhaitable pour lutter contre des comportements peu civiques et dangereux, son application pose de grandes difficultés, comme l'ont d'ailleurs fait remarquer les associations d'automobilistes notamment.

Ainsi, les pouvoirs publics semblent avoir des difficultés à distinguer, sur le plan administratif, les entreprises disposant d'une flotte de véhicules des particuliers utilisant leur véhicule personnel à des fins professionnelles, comme c'est notamment le cas pour les professions libérales.

Ainsi, de nombreux particuliers se voient adresser depuis le 1^{er} janvier des amendes dont le montant est très conséquent, alors qu'ils n'étaient pas concernés par les dispositions votées par la représentation nationale.

Si d'aucuns pourraient parler de non-respect de l'esprit de la loi, il s'interroge plutôt sur les raisons qui ont abouti à un tel résultat et il lui demande à respecter l'esprit de la loi, et à cesser ces pratiques qui pénalisent injustement et lourdement un nombre conséquent de nos concitoyens.

*Suppression progressive
du prêt à taux zéro pour 97 % du territoire*

N° 0075 – Le 12 octobre 2017 – **Mme Frédérique Espagnac** attire l'attention de **M. le ministre de la cohésion des territoires** sur les conséquences alarmantes de la réforme du prêt à taux zéro (PTZ) programmée dans le projet de loi n° 235 (Assemblée nationale, XV^e législature) de finances pour 2018.

En effet, dans le débat qui s'ouvre actuellement sur le projet de loi de finances pour 2018, est annoncé un « plan logement », dont l'une des mesures viserait à reconduire le PTZ jusqu'à 2021 « de manière plus ciblée » et « là où il est le plus nécessaire pour les Français ». Il s'agit ici de l'article 40 du projet de loi.

Concrètement, ce recentrage consistera à faire disparaître progressivement le PTZ pour les logements neufs l'an prochain dans les territoires ruraux (les « zones C ») et en 2019 dans les zones périurbaines (les « zones B2 »). Cela reviendrait en définitive à sacrifier les ménages modestes et les jeunes actifs qui veulent construire sur 85 % du territoire.

Les territoires ruraux et périurbains ne pourront bénéficier que du PTZ pour les logements anciens, ce qui est très insuffisant et pénalisant pour le développement économique des territoires ruraux et pour les populations souhaitant s'y installer !

Cette mesure, et plus largement le « plan logement », ne font que creuser une fois de plus les inégalités entre les territoires, mais aussi entre les citoyens ! Car les ménages modestes et les

jeunes qui n'auront pas les moyens d'acheter en centre-ville ne pourront plus construire non plus à la périphérie des grandes villes et villes moyennes.

Il serait fort regrettable de rompre avec un dispositif dont on commence à récolter les fruits aujourd'hui et de stopper la dynamique économique qu'il a créée.

Le prêt à taux zéro, instauré par la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, a été un formidable levier de relance économique dans la construction et la rénovation ainsi qu'un nouvel élan pour l'emploi local. Ce sont 117 000 ménages qui avaient pu saisir en 2016 cette belle opportunité, et jouir d'une liberté d'installation géographique.

Elle se bat depuis plusieurs années aux côtés des élus de son territoire pour utiliser tous les leviers possibles de l'action publique afin que les territoires ruraux et périurbains soient « vivants », et pour que ces territoires aient les mêmes chances de pouvoir se développer, d'être attractifs et accessibles à tous.

Aussi souhaite-t-elle qu'il redonne une véritable ambition au plan logement du projet de loi de finances pour 2018. Elle souhaite une politique de logement avec de réels leviers et des effets économiques vertueux pour les populations et les territoires, plutôt que le « resserrage des moyens », qui créera inévitablement de nouvelles fractures et disparités.

Grand contournement autoroutier de Bordeaux

N° 0076 – Le 12 octobre 2017 – **M. Philippe Madrelle** attire l'attention de **Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports** sur le problème récurrent de la saturation et de la paralysie du trafic routier sur la rocade bordelaise. Il souligne que, dès 1989, il avait lancé cette idée de grand contournement et qu'en 1995 il avait fait réaliser une étude de faisabilité confirmée en 2001 par le contrat de plan. Il rappelle la position de Bordeaux qui occupe un point essentiel du dispositif autoroutier français et européen. L'augmentation du trafic de fret et du trafic de transit conjuguée aux conséquences économiques et environnementales de l'allongement des durées quotidiennes de déplacement exige la réalisation urgente du grand contournement autoroutier de Bordeaux. Au moment où le président de la métropole bordelaise relance l'urgence d'une telle réalisation, il lui demande de bien vouloir lui préciser quel sera l'engagement de l'État.